

Comité de suivi
Atlas de la Biodiversité Communale
Synthèse des échanges
Du 3 mai 2022 à Périgneux

Ordre du jour :

1. Rappel du contexte de la démarche d'Atlas de Biodiversité Communale
2. Présentation du bilan scientifique
3. Présentation des actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne réalisées
4. Perspectives : exemple d'une fiche de synthèse communale
5. Questions diverses

Présents : 15 personnes.

Alain Montet (Conseiller municipal de Périgneux) ; **Albert Bacquart** (Adjoint de Périgneux) ; **Aline Colomb** (Adjointe de Montarcher) ; **Bernard Coutanson** (Maire de Montarcher) ; **Bernard Perrin** (Conseiller municipal de Périgneux) ; **Daniel Dubost** (Maire de Marols) ; **Éric Mallard** (Conseiller municipal de Périgneux) ; **Josiane Callet** (Conseillère municipale de Périgneux) ; **Sylvie Couvreur** (Adjointe d'Apinac) ; **Michèle Harang** (Adjointe de Gumière) ; **Marie-Gabrielle Pfister** (Vice-présidente déléguée à l'environnement à Loire Forez Agglomération) ; **Olivier Preynat** (Chef de service OFB 42) ; **Mylène Dejoux** (Chargée de mission milieux naturels) ; **Kévin Marie-Louise-Henriette** (Chargé de mission ABC à FNE Loire) ; **Raphaël Mourier** (Volontaire en service civique à FNE Loire).

Animateurs : Mylène DEJOUX – Loire-Forez agglomération
mylenedejoux@loireforez.fr
Kévin MARIE-LOUISE-HENRIETTE – FNE Loire
kevin.marie.louise@fne-aura.org

Rédacteurs : Raphaël MOURIER et Kévin MARIE-LOUISE-HENRIETTE – FNE Loire.

Pièces jointes : Supports utilisés lors de la présentation ; Formulaires de sciences participatives (hérisson et salamandre)

A. Bacquart présente Périgneux, une commune comprenant des espaces variés contribuant à la présence d'une forte biodiversité. Des travaux et des expérimentations ont été réalisés dans le cadre de l'ABC et des espèces à enjeux ont été découvertes. **A. Bacquart** met en avant que l'agriculture peut et doit être adaptée pour cohabiter avec la biodiversité et permettre d'accueillir des espèces rares.

Lors de la présentation des participants, **O. Preynat** présente l'OFB, le rôle de la structure et ses missions.

1. Contexte du projet

O. Preynat, explique que les ABC ne sont pas toujours réalisés sur de grands territoires comme celui de Loire Forez agglomération. Il prend l'exemple de la commune de Lentigny, proche de Roanne, qui pilote un ABC depuis 2021.

2. Bilan scientifique

a. Cartographie des habitats

S. couvreur demande s'il existe une réglementation sur les haies, notamment sur leur arrachage. En effet, elle observe des arrachages de haies, habitats à enjeux, sur sa commune (Apinac). **O. Preynat** précise qu'il répondra à la question en fin de réunion.

b. Inventaires complémentaires

K. Marie-Louise-Henriette souligne que l'inventaire préalable a été réalisé grâce aux données récoltées auprès des différents partenaires naturalistes du département. Des cartes ont ensuite été produites afin de déterminer les zones « blanches » ainsi que les zones à enjeux nécessitant un examen approfondi.

* Amphibiens et reptiles

K. Marie-Louise-Henriette explique que le manque de données sur la commune de St-Bonnet-le-Château est dû à la faible superficie de la commune et à sa faible proportion d'espaces non urbanisés (<10 %).

B. Coutanson souligne qu'il est très difficile de protéger les vipères. Ces espèces sont très impactées par leur image d'animal venimeux. Il est ainsi compliqué de faire comprendre à tous leur importance et leur rôle écologique. Selon lui, un travail doit être réalisé pour déconstruire les idées préconçues.

M.G. Pfister demande à quelles altitudes peut être retrouvé le Lézard des souches. **K. Marie-Louise-Henriette** explique qu'il n'y a pas vraiment d'altitude maximale mais qu'il s'agit tout de même d'une espèce affectionnant les étages de montagnes et de collines dans le département.

* Papillons de jour

B. Perrin demande quel rôle remplit le papillon. **K. Marie-Louise-Henriette** explique que les principaux services écosystémiques rendus par les papillons relèvent de l'action de pollinisation. Il ajoute que, comme toute autre espèce, les papillons ont une place importante dans le cycle écologique et dans la chaîne alimentaire. Ils représentent également une diversité spécifique et génétique importante.

B. Coutanson met en avant le fait que beaucoup d'espèces, telles que les guêpes, jouent un rôle écologique trop méconnu et sont souvent sacrifiées du fait de leur image encore trop négative.

* Libellules

K. Marie-Louise-Henriette précise que le faible nombre de libellules sur Montarcher s'explique par la quasi-absence de mares sur le territoire communal. **B. Coutanson** souligne que la suppression des mares est souvent due à une intensification des pratiques agricoles, ainsi qu'à une certaine méconnaissance des cycles biologiques et une volonté de vouloir rendre la nature très « propre ». Il prend l'exemple des pelouses dont l'état est considéré comme satisfaisant après une tonte rase, mais qui perdent, en réalité, leur valeur écologique. Il ajoute que le fait de vouloir tout « aseptiser » a un impact extrêmement négatif sur l'environnement.

K. Marie-Louise-Henriette ajoute que les points d'eau ont souvent la mauvaise réputation d'attirer les moustiques alors qu'au contraire, une mare en bon état permet leur régulation de par la présence de nombreux prédateurs (amphibiens, libellules, coléoptères aquatiques, etc.). Il souligne donc l'importance écologique des mares, mais également leur importance pour l'agriculture.

* Oiseaux et mammifères terrestres

D. Dubost s'interroge quant à la question des fouines. En effet, il explique que beaucoup d'habitants se plaignent des dégradations causées sur les habitations ou sur les poulaillers. Il demande si ces animaux ont été intégrés à l'étude. **K. Marie-Louise-Henriette** confirme et ajoute que les fouines peuvent en effet prédater les poules ou dégrader des combles. Il précise toutefois qu'il est possible de s'en prémunir en protégeant les poulaillers et en empêchant l'accès aux combles. Il ajoute également que l'espèce joue un rôle écologique très important, notamment dans la régulation des rongeurs. La fouine est le seul mammifère péri-urbain qui ose s'attaquer au rat. Il termine en alertant sur les risques de confusions : la fouine ne doit pas être confondue avec la Martre des pins, beaucoup plus forestière, mais très ressemblante. **M.G. Pfister** demande des informations sur l'alimentation de la fouine. **K. Marie-Louise-Henriette** répond qu'elle est omnivore à caractère opportuniste.

B. Coutanson demande si le Loir gris peut poser les mêmes problèmes de cohabitation. **K. Marie-Louise-Henriette** explique qu'il s'agit d'un animal rare dans la Loire aux impacts potentiels bien moindres sur les combles.

S. couvreur s'interroge sur la question du blaireau. **K. Marie-Louise-Henriette** explique que l'impact du blaireau est négligeable dans la Loire hormis sur quelques zones de cultures de céréales. **S. couvreur** ajoute que le blaireau peut avoir un impact sur le jardin des particuliers. **K. Marie-Louise-Henriette** précise qu'il est possible d'installer des clôtures pour empêcher l'accès aux jardins particuliers. **O. Preynat** ajoute que le plus efficace demeure la clôture électrique qui dissuade le blaireau qui ne peut l'enjamber.

* Chauves-souris, Flore et espèces « phares »

A. Bacquart demande comment sont obtenues les données antérieures à l'inventaire, et si cela impacte le travail de prospection réalisé lors de l'ABC. **K. Marie-Louise-Henriette** répond que certaines communes possédaient en effet une biodiversité mieux connue que d'autres, mais qu'il a tout de même fallu inventorier la totalité d'entre elles afin de ne pas omettre de secteurs à forts enjeux écologiques.

E. Mallard s'interroge sur le statut de protection des chauves-souris. **K. Marie-Louise-Henriette** répond que toutes les espèces de chauves-souris sont protégées nationalement. **E. Mallard** demande l'impact que peut avoir la pollution lumineuse sur les chauves-souris. Il souhaite également savoir si les bienfaits de l'extinction de l'éclairage public dans certaines communes ont pu être estimés. **K. Marie-Louise-Henriette** explique que l'impact lumineux est très négatif sur les chauves-souris, de même que sur toutes les espèces nocturnes. Il ajoute qu'il n'existe pas encore assez de recul pour démontrer les bienfaits de l'extinction de l'éclairage public, mais que ces actions ne peuvent être qu'extrêmement bénéfiques pour la biodiversité.

c. Secteurs prioritaires

A. Bacquart et E. Mallard demandent quel est l'avenir de ces secteurs prioritaires et s'ils ont pour vocation à devenir protégés. **K. Marie-Louise-Henriette** explique que le but premier de l'ABC est tout d'abord de faire ressortir ces secteurs afin de les intégrer aux documents d'aménagement du territoire et de mettre en place des dispositifs, suivis ou mesures de gestions complémentaires (clôturer des mares, restaurer des corridors écologiques...). Il souligne que la protection n'est qu'un des nombreux leviers existants, mais que le but de l'ABC n'est pas de mettre ces secteurs « sous cloche ».

O. Preynat confirme que la priorité de l'ABC est de prendre en compte tous les éléments scientifiques dans les plans de gestion et d'aménagement du territoire. Il insiste aussi sur l'importance de sensibiliser les élus et les administrés aux enjeux présents sur leur territoire. Il explique qu'il existe une certaine responsabilité de chacun une fois que ces enjeux ont été présentés. Les haies importantes peuvent par exemple être inscrites dans le PLU. Il explique qu'il faut concentrer une attention particulière sur des zones ciblées où certaines haies ne devront pas être supprimées afin d'assurer une continuité entre les espaces d'intérêts. Il met en avant que la mise en œuvre d'actions est indispensable pour que les administrés puissent vivre dans un paysage riche en biodiversité. Il termine en précisant que l'OFB sera très intéressée par les suites données par les communes à la démarche d'ABC.

D. Dubost souligne l'importance de la sensibilisation. Selon lui, il serait opportun de travailler en concertation avec les chasseurs et les agriculteurs qui pourraient être très intéressés par des réunions publiques. **M.G. Pfister** précise que toutes les données vont être intégrées au SIG de Loire Forez agglomération et seront disponibles en ligne afin que les communes puissent y avoir accès. **B. Coutanson** revient sur les propos de Daniel Dubost. Il précise toutefois que, si les actions de sensibilisation sont importantes, elles possèdent certaines limites (différences de cultures, manque de connaissances, etc.). Il prend pour exemple l'artificialisation et le « sur-entretien » des sols et des jardins ou espaces verts. Il précise que certaines actions doivent parfois directement passer par des leviers plus contraignants tels que les PLU / PLUI.

A. Bacquart demande s'il existera un suivi des travaux réalisés dans le cadre de l'ABC. **K. Marie-Louise-Henriette** confirme et ajoute que cela sera précisé dans le point suivant.

3. Mobilisation citoyenne et sensibilisation

B. Coutanson appuie sur l'intérêt des sorties nature qui permettent de se rendre directement sur le terrain afin d'observer les espèces *in situ* et de voir les actions concrètes mises en œuvre.

a. Chantiers participatifs

A. Bacquart ajoute que l'agriculteur qui a participé à la réhabilitation de sa mare sur la commune de Périgneux a également replanté un long linéaire de haies sur la parcelle adjacente, en concertation avec la fédération des chasseurs de la Loire. **B. Coutanson** appuie sur le fait que, comme dans le cadre de cet exemple, un message extérieur en complément de communications internes permet de débloquent des actions et mettre en place une meilleure synergie.

b. Grande exposition photographique et formulaires de sciences participatives

Les mairies d'Apinac, Gumières, Marols et Montarcher expriment leur intérêt pour relayer le questionnaire de sciences participatives aux habitants (voir documents joints).

c. Courts-métrages

M. Harang demande si les municipalités auront accès aux vidéos et pourront les diffuser. **M. Dejoux** précise qu'un lien permettant de télécharger les vidéos sera transmis à chaque commune une fois les courts-métrages terminés et que ces derniers pourront être diffusés librement.

4. Perspectives : exemple d'une fiche de synthèse communale

B. Coutanson précise que le porté à connaissance est important, mais qu'il faut ensuite des règles pour empêcher l'érosion de la biodiversité. Il ajoute qu'il est parfois difficile d'inciter les changements de comportements des propriétaires fonciers, par exemple sur les milieux forestiers. **O. Preynat** explique qu'il existe dans ce type de milieu une réglementation propre pouvant être avancée par les élus municipaux. Il est par exemple possible, en bordure de cours d'eau, de demander le maintien d'une bande de ripisylve.

S. couvreur demande si des acteurs extérieurs tel que les syndicats agricoles sont en lien avec FNE ou Loire Forez agglomération dans le cadre de l'ABC. **M.G. Pfister** répond que dans le cadre des Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), une centaine d'exploitations sont accompagnées par l'agglomération sur le bassin versant du Lignon. **A. Bacquart** ajoute qu'un accompagnement pédagogique et financier est important afin de permettre la mise en œuvre d'actions et de suivis post-inventaire. Davantage de dispositifs de compensations environnementales, comme les MAEC, seraient un plus pour accompagner les agriculteurs.

K. Marie-Louise-Henriette précise que le but premier de l'ABC est de faire un état des lieux permettant la proposition de préconisations et de conseils. Un plan d'actions à plus long terme et plus concret est ensuite à construire par les communes en lien avec l'agglomération. **O. Preynat** donne l'exemple de Loire Forez agglomération qui, en concertation avec les agriculteurs et les acteurs du territoire, ont créé une cinquantaine de mares sur le territoire d'une commune ligérienne.

A. Bacquart explique le terme de remembrement et ajoute qu'il n'y a pas eu remembrement à St Priest. Il précise que la disparition de certaines haies a davantage trait à de la restructuration foncière.

M. Harang exprime la difficulté de sa commune à empêcher cette restructuration sur les parcelles dont elle n'est pas propriétaire. **A. Bacquart** précise que les agriculteurs sont contraints de supprimer des haies pour faciliter leur travail. Il ajoute que pour que l'agriculture subsiste, il faut qu'elle s'adapte et évolue en tenant compte aussi de la biodiversité ; qu'il faut trouver un équilibre entre activité agricole et préservation de la nature.

S. couvreur revient sur les haies et demande la réglementation applicable sur ce type de milieux. **O. Preynat** répond qu'il y a plusieurs réglementations ou règlements administratifs. Il n'existe pas d'arrêté sur les haies dans le code de l'environnement, mais un préfet peut en prendre un. Il introduit ensuite les dispositifs tels que NATURA 2000 qui peut intégrer les haies dans les documents d'objectifs et qui nécessite une évaluation d'incidences pour tout arrachage. Il ajoute qu'il est aussi possible d'intégrer les haies au PLUi. Il fait ensuite référence à la Politique Agricole Commune (PAC) qui interdit l'arrachage « sauvage », mais qui autorise l'arrache sous réserve de recréer une haie. Le règlement PAC fixe également des périodes à respecter. Le non-respect de ces types de règlements administratifs peut entraîner des mesures de restrictions des aides. Il précise qu'un document a été créé par l'OFB sur les bonnes pratiques à respecter pour la gestion des haies. Il termine en ajoutant que l'OFB intervient dans le cadre de destructions d'habitats d'espèces protégées qui correspond cette fois-ci à un délit.

A. Bacquart ajoute qu'il ne faut pas mettre les espaces naturels sous cloche, qu'il faut une concertation entre les différents acteurs. **K. Marie-Louise-Henriette** confirme que ce n'est pas l'objectif de l'ABC. Il précise que ce type de projets vise une meilleure intégration des données scientifiques dans les documents d'aménagements urbains et la conciliation des activités agricoles / sylvicoles avec la préservation des espèces patrimoniales présentes.

5. Questions diverses

Concernant l'exposition photographique, **K. Marie-Louise-Henriette et M. Dejoux** expliquent qu'il est possible d'avoir une présentation et une animation autour de l'exposition photo pour des écoles, en bibliothèques, médiathèques, etc. en s'adressant au service « biodiversité et milieux naturels » de Loire Forez agglomération.

E. Mallard demande à qui s'adresser pour restaurer un étang. **M.G. Pfister** précise que la demande doit être adressée au service environnement de Loire Forez agglomération.